

correspondent à ceux qui se paient dans la région pour le même genre de travail.

Quant aux routes postales et au service inter-bureaux, ce service étant en fait semblable à celui des routes rurales, ils sont la plupart du temps assurés par des personnes exerçant en même temps une autre activité. D'après moi, dans ce domaine, toutes conditions prescrivant un traitement fixe défavoriseraient la majorité des soumissionnaires des routes rurales. Par conséquent, les contrats ne fixent pas le traitement.

Cependant, chaque fois qu'un contrat porte sur un travail nécessitant l'embauchage de main-d'œuvre, ce contrat prescrit que le traitement versé correspondra à ce qui se paie dans la région. Je crois avoir répondu aux deux points soulevés par le député de Peterborough.

**M. Fisher:** Monsieur le président, pour commencer, je tiens à dire merci au député d'Essex-Est de ses tuyaux pour la course aux emplois. Je crois pouvoir me trouver du travail tout seul. Je ne pense pas que ce soit trop difficile, même si ce n'est pas du côté des services de l'État.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Si vous continuez à parler, nous allons vraiment penser que vous cherchez de l'emploi.

**M. Fisher:** Je devrais dire à l'honorable député d'Essex-Est que j'ai cherché à lui trouver un emploi dans la politique et que la réaction a été très favorable d'un bout à l'autre du pays. Beaucoup de gens estiment qu'ils pourraient occuper un poste plus élevé au sein de son propre parti.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Douglas, Argue et Martin—nous en avons maintenant trois dans la course.

**M. Fisher:** J'aimerais poser au ministre des Postes certaines questions. Il dit que ce n'est ni le moment ni le lieu d'amorcer un débat sur le tarif postal de deuxième classe. Cependant, il a semblé reconnaître qu'il existe bien une subvention, ou que du moins dans l'exploitation du ministère des Postes on pourrait trouver qu'un secteur en subventionne un autre, pour ce qui est des frais.

Il existe d'ailleurs une déclaration sur l'attitude du gouvernement à cet égard. A mon avis, la réponse du ministre des Postes, en date du 15 mars, pour ce qui est des arrangements conclus avec les États-Unis, est tout à fait satisfaisante. Sauf erreur, l'Union postale universelle projette une conférence pour l'an prochain, et tout ce problème sera de nouveau remis à l'étude.

Le gouvernement nous doit une déclaration avant la fin de la session, après la présentation du rapport de la commission royale, sur toute cette question du courrier de deuxième

classe, notamment en ce qui concerne les subventions.

J'ai soulevé cette question, il y a un an, et formulé certaines observations à propos du *Globe and Mail* de Toronto. En se reportant à un certain livre de référence, on peut découvrir quelle proportion du tirage d'un journal est envoyée par la poste. D'après le chiffre que j'ai calculé, c'est le *Globe and Mail* de Toronto qui, au Canada, se sert le plus de la poste pour sa distribution. Par conséquent, j'en ai conclu que s'il y a une subvention dans ce domaine, le *Globe and Mail* en bénéficie peut-être plus que tout autre journal.

Je me suis entretenu ensuite avec les dirigeants du *Globe and Mail* pour écouter leur opinion là-dessus. Ils ont prétendu que leur journal et la plupart des journaux de grande diffusion cherchent à abandonner autant que possible la distribution par la poste. Cependant, ils n'ont pas nié l'existence d'une subvention à cet égard. S'ils se retirent de ce domaine, c'est simplement afin de pouvoir s'occuper eux-mêmes de la diffusion.

La question de la hausse des tarifs postaux pour les journaux a été étudiée aux États-Unis. J'ai un article paru dans l'*Editor and Publisher* du 15 avril 1961. Je signale au ministre qu'aux États-Unis, il y a eu une diminution marquée des envois de journaux quotidiens par la poste. On n'en envoie plus qu'environ 8 p. 100. J'aimerais que le ministre nous dise quelle est la proportion au Canada.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Voulez-vous répéter votre question?

**M. Fisher:** Aux États-Unis, seulement 8 p. 100 des journaux quotidiens tirés sont transmis par la poste. J'aimerais savoir quel est le chiffre au Canada. Voici la raison pour laquelle je pose cette question. L'article ajoute:

Le directeur général de l'Association des journaux américains, M. Stanford Smith, a déclaré: «Une autre preuve que les journaux des grandes villes se servent de moins en moins du service postal, c'est que les rapports sur la vérification des frais du département des Postes, pour les cinq dernières années, signalent une forte baisse dans le poids des journaux quotidiens transmis en deuxième classe, et une diminution des recettes du service postal, malgré la hausse des taux».

J'aimerais que le ministre nous dise si l'on a tenu compte de cet élément. Le département des Postes des États-Unis a augmenté les taux du courrier de deuxième classe, qui intéressent surtout les journaux. Pourquoi le ministère des Postes n'a-t-il pas décidé d'en faire autant? Est-ce à cause du principe que lui et l'ancien gouvernement ont admis, et selon lequel ce serait le seul moyen d'assurer la diffusion de certains genres de renseignements? S'il en est ainsi, il me semble que le